

Charte de Bons Comportements

Objectif et valeurs de la charte

La vie étudiante favorise l'épanouissement individuel et collectif des élèves ingénieurs durant toute leur formation. Elle est un moment privilégié de rencontres, d'expression des différences et de partage des valeurs. La présente charte vise à offrir un cadre clair et sécurisé pour prévenir toute forme de violence, de discrimination ou de comportement inapproprié au sein des écoles du réseau Polytech.

Valeurs fondamentales du réseau :

Respect | Responsabilité | Égalité Bienveillance | Engagement

TOLÉRANCE ZÉRO ET SANCTIONS

L'établissement applique une tolérance zéro envers toute forme de violence, de discrimination, de bizutage, de harcèlement, d'agression sexiste ou sexuelle, de propos ou comportements racistes, antisémites, LGBTQIA+phobes, sexistes, ou handiphobes. Ces actes sont passibles de sanctions disciplinaires graves pouvant aller jusqu'à l'exclusion temporaire ou définitive de l'école et de tout établissement d'enseignement supérieur pendant plus de cinq ans.

DÉFINITIONS ET CADRE JURIDIQUE

Les actes suivants sont illégaux, incompatibles avec les valeurs de l'école, et formellement interdits :

- **Consommation ou vente de drogues** : jusqu'à la réclusion à perpétuité et 7 500 000 € d'amende.
- **Discrimination** : jusqu'à 3 ans d'emprisonnement et 45 000 € d'amende.
- **Bizutage** : 6 mois d'emprisonnement et 7 500 € d'amende.
- **Agissements sexistes et outrages sexistes** : amendes jusqu'à 1 500 €.
- **Injures publiques ou discriminatoires** : jusqu'à 1 an d'emprisonnement et 45 000 € d'amende.
- **Dégradation ou destruction de biens** : jusqu'à 2 ans d'emprisonnement et 30 000 € d'amende.
- **Exhibition sexuelle** : 1 an d'emprisonnement et 15 000 € d'amende.
- **Harcèlement (moral, sexuel, en ligne)** : jusqu'à 3 ans d'emprisonnement et 45 000 € d'amende.
- **Aggression sexuelle** : jusqu'à 7 ans d'emprisonnement et 100 000 € d'amende.
- **Viol** : jusqu'à 15 ans de réclusion criminelle.

RELAIS & RESSOURCES

- Des référents enseignants sont disponibles et formés à l'écoute.
- Un service universitaire et une équipe dédiée à ces questions
- L'école garantit la confidentialité, la non-représailles et l'accompagnement des victimes.

ENGAGEMENT DES ÉLÈVES

ARTICLE 1 – Engagement général

L'élève signataire s'engage à ne commettre aucun des comportements interdits énoncés dans la présente charte. Il ou elle encourage les victimes à faire appel aux référent·es, cellules d'écoute ou services compétents, et à soutenir toute personne dans sa prise de parole sans crainte de représailles.

ARTICLE 2 – Périodes d'intégration

L'élève s'engage à garantir une intégration respectueuse, sans bizutage ni comportement humiliant, sexiste, discriminatoire ou violent.

ARTICLE 3 – Communication inter-étudiante

L'élève adopte une communication respectueuse dans tous les espaces, y compris numériques. Il ou elle participe activement aux campagnes de sensibilisation organisées dans l'année.

ARTICLE 4 – Engagements associatifs

L'élève respecte les principes de la charte dans toutes les activités associatives, sans discrimination à l'entrée ou à la responsabilité. Les critères de sélection doivent toujours reposer sur les compétences, l'engagement et les valeurs.

ARTICLE 4 BIS – Développement Durable et Responsabilité Sociétale (DDRS)

L'élève s'engage à adopter des comportements responsables envers l'environnement et la société. Cela inclut la réduction des déchets, le tri, l'usage raisonnable des ressources, la participation à des actions durables, et l'intégration des valeurs DDRS dans toutes les activités étudiantes, individuelles et collectives.

ARTICLE 5 – Engagement final

L'élève s'engage à ne jamais dissimuler ni tolérer un comportement contraire à cette charte. Le silence ou l'inaction équivaut à une forme de complicité.

L'inscription à Polytech Nice Sophia vaut adhésion pleine et entière à la présente charte, que chaque élève est tenu de respecter et d'intégrer sans exception.